



Communiqué de presse

Randstad obtient le Label Egalité Professionnelle*

Paris, le 30 octobre 2008 – *Depuis le 7 octobre 2008, Randstad, 2^{ème} groupe mondial de services en Ressources Humaines, fait partie des 44 entreprises à avoir obtenu le Label Egalité Professionnelle. Ce label récompense les sociétés qui ont une démarche forte en faveur de l'égalité et de la mixité professionnelle au sein de l'entreprise. Conscient de sa responsabilité sociale en tant qu'acteur majeur sur le marché de l'emploi, Randstad, signataire de la Charte de la diversité, s'est engagé depuis plusieurs années déjà dans la lutte contre les discriminations.*

Randstad : un groupe engagé ...

Entamée au sein du groupe depuis 2004, la réflexion sur la prévention contre toutes les formes de discriminations a été concrétisée au fil des années par différentes mesures, marquant chacune une étape déterminante, telle que la signature de la Charte de la Diversité en mai 2005, suivie en octobre de la même année par la création d'un Comité Egalité et Diversité, avec pour mission de veiller à l'application de sa politique auprès des candidats et des clients, en diffusant notamment un argumentaire commercial pour résister aux pressions discriminatoires. Celui-ci met en place des actions de sensibilisation mais aussi d'information, via différents supports de communication : flyers, intranet, newsletter, mailing...

D'autres actions sont également menées, notamment en faveur de l'emploi des seniors et des personnes handicapées.

... en faveur de l'égalité professionnelle

En **novembre 2007** un nouveau cap est franchi avec la signature d'un accord sur la rémunération, prenant en considération les problématiques d'égalité professionnelle. Une démarche qui aboutit le **11 février 2008** à la signature d'un **Accord sur l'Egalité professionnelle Femmes/Hommes**, reprenant, par ailleurs, l'ensemble des champs du label aujourd'hui obtenu. Entretemps, et à la suite des travaux de réflexion menés par des groupes de travail sur cette thématique, une Charte d'engagement des managers a été signée le **21 janvier 2008** par l'ensemble du management de Randstad.



Par ailleurs, le Groupe Randstad est membre de l'**Alliance Européenne** qui réunit des entreprises (Microsoft, Cisco, etc...) dans l'objectif de favoriser l'employabilité de catégories spécifiques (jeunes, seniors, femmes...).

En France, le projet concerne l'emploi des femmes de plus de 45 ans : **Randstad France a signé le 3 mars dernier un partenariat avec l'association Forces femmes.** Cette association créée par des femmes chefs d'entreprises en octobre 2005, a pour objectif d'accompagner et de soutenir des femmes de plus de 45 ans dans leurs démarches de retour à l'emploi afin de les mettre dans les meilleures conditions d'employabilité.

FORCEFEMMES
AGIR POUR L'EMPLOI DES FEMMES DE PLUS DE 45 ANS

Le 11 avril 2008, Randstad signe la **Charte de La Parentalité, formalisant ainsi ses réflexions sur la prise en compte des salariés parents dans l'entreprise.**

Enfin, Randstad poursuit cette démarche et est actuellement engagé dans un processus de sensibilisation et de formation des équipes, de soutien à l'accès des femmes à des postes à responsabilités et souhaite faciliter la conciliation des temps de vie pour ses salariés.

Le Label Egalité Professionnelle permet à Randstad de donner un cadre formel à toutes ces actions et à les inscrire dans la durée.

Parallèlement, Randstad a été distingué à deux reprises pour ses actions par Great Place to Work : lauréat de bronze en 2007 et lauréat d'argent en 2008.

« Ce label est pour nous une belle récompense pour les travaux déjà engagés. Notre objectif est de poursuivre dans cette voie et encore améliorer nos process dans le cadre de notre démarche globale en faveur de l'égalité professionnelle. Randstad se veut être un exemple tant vis-à-vis de l'interne que de l'externe, intérimaires et candidats, entreprises et société civile » indique **Aline Crépin, Responsable Diversité Randstad.**



Le Label Egalité Professionnelle

Créé en 2004 par le Ministère délégué à la cohésion sociale et à la parité, le Label Egalité Professionnelle s'inscrit dans une volonté forte de valoriser l'égalité et la mixité professionnelle au cœur des entreprises.



Le processus de labellisation se déroule en trois étapes :

- Le dépôt du dossier de candidature auprès d'AFNOR Certification,
- L'évaluation et l'analyse de ce dernier,
- Et enfin, l'instruction du dossier par la commission « Label Egalité » (composée paritairement d'organisations patronales, syndicales et d'administrations) et décision finale de labellisation par AFNOR Certification.

Ce label est décerné selon plusieurs critères :

- Les actions menées dans l'entreprise en faveur de l'égalité professionnelle : l'information et la sensibilisation des collaborateurs, dirigeants et représentants du personnel, la signature d'un accord d'entreprise et la mise en place d'une communication interne,
- La gestion des ressources humaines et le management,
- La prise en compte de la parentalité dans le cadre professionnel.

À propos de Randstad

2^{ème} acteur mondial sur le marché des ressources humaines, fondé aux Pays-Bas il y a 48 ans, le Groupe Randstad emploie plus de 34 000 collaborateurs dans 53 pays, et plus particulièrement en Australie, Belgique, Canada, France, Allemagne, Inde, Luxembourg, Pays-Bas, Espagne, Suisse, Pologne, Portugal et le sud-est des Etats-Unis. Tous les jours, 369 200 intérimaires portent les couleurs de Randstad un peu partout dans le monde, avec toujours les mêmes valeurs de respect, de service, de confiance et d'écoute. Randstad s'est implanté en France en 1973 et a réalisé 650.4 millions d'euros de chiffre d'affaires avec 950 collaborateurs et 19 436 intérimaires par jour en 2007.

www.randstad.fr